

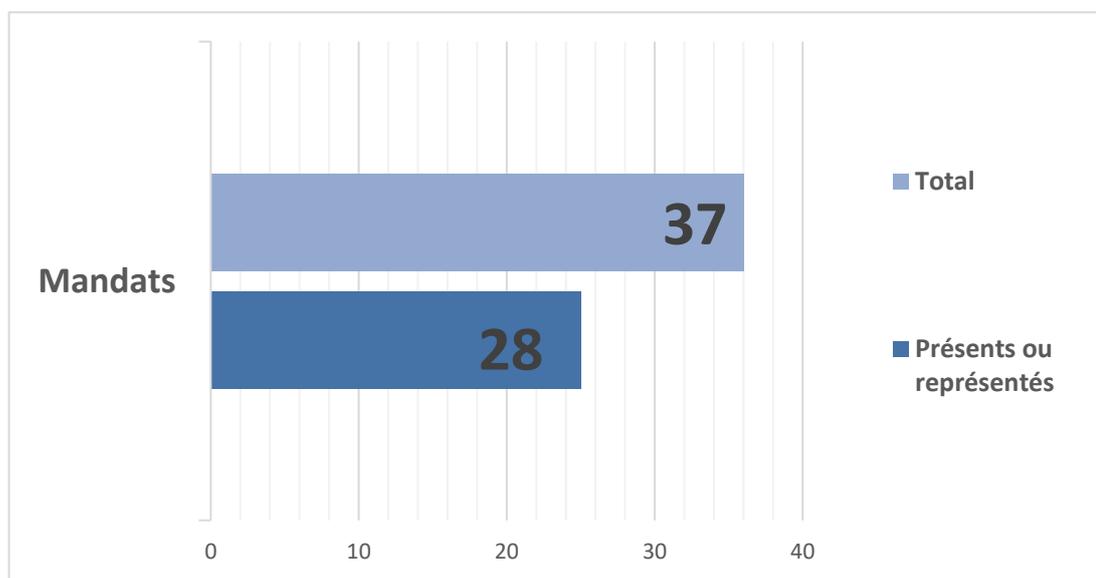
URHAJ ILE-DE-FRANCE
 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
 Du 10 Avril 2021
 en visioconférence



PROCÈS VERBAL



Participation et mandats



Quorum

	Mandats requis	Mandats exprimés	Majorité requise	Majorité exprimée
AGO	33 %	76 %	> 50 %	100 %

Organisation et procédure de vote

- L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu des conditions d'organisation en visio-conférence, statut ainsi :
 - Pas de désignation de scrutateurs, mais contrôle à posteriori des mandats et votes par le Bureau et par tout adhérent en faisant la demande.
 - Scrutin à main levée

Rapport moral

- L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la présentation du rapport moral du Président approuve celui-ci.

Rapport d'activité

- L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport d'activité et en avoir débattu, approuve celui-ci.

Rapport de gestion

- L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion du Trésorier et la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, ainsi que les explications fournies par le Conseil d'Administration, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été établis et présentés.
En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Affectation du résultat

- L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat 2020 (-2 738 €) aux fonds associatifs

Cotisations 2021

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des cotisations régionales 2020 en 2021
 - Membres adhérents personne morale = part fixe 387 € + 0.16% des produits courants
 - Membres associés personne morale = part fixe 387 € + 0,233% des produits courants
 - Membres adhérents ou associés personnes physiques = 5 €

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- L'Assemblée Générale Ordinaire élit au titre du collège des élus régionaux
 - Lise CORTES
 - Annie FAUDAIS
 - Chantal FLEURY
 - Jean-Yves TROY
 - Gilles de WAVRECHIN

- L'Assemblée Générale Ordinaire élit au titre du collègue des personnes physiques
 - Sadia EL MAHI
 - Patrick PANNEVEL

- L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie au titre des personnes qualifiées
 - Représentant de l'AORIF (désignation par CA de l'AORIF d'ici fin avril)

ADHESIONS

- L'Assemblée Générale Ordinaire donne un avis favorable sur les adhésions au collège des membres adhérents :
 - Centre Cerise
 - Relais Accueil du Vallona

- L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie l'adhésion au collège des membres associés :
 - Relais Accueil
 - Foyer Alma Bosquet

PART 2021-2023

- L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Plan d'Action Régional Triennal 2021-2023.

Après épuisement de l'ordre du jour, le Président clôt la séance.

URHAJ Ile-de-France
166 rue de Charonne
75011 Paris
01 42 16 86 66 • contact@urhaj-idf.fr

Fait à Paris, le 10 avril 2021

Patrick PANNEVEL



Président

**CERTIFIÉ
CONFORME**